



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/934

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon-Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Caisse d'allocations familiales du Rhône concernant le versement d'une subvention de fonctionnement pour le projet DEMOS 2 pour un montant total de 40 000 € en 2021 et 40 000 € en 2022

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/934 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON-AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHONE CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE PROJET DEMOS 2 POUR UN MONTANT TOTAL DE 40 000 € EN 2021 ET 40 000 € EN 2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 240 000 spectateurs par saison et plus de 200 ouvertures au public par an, l'Auditorium - orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique d'excellence dans divers domaines de production et de diffusion musicale.

Dans la continuité de DEMOS 1 (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), le projet DEMOS 2 sera un projet à dimension nationale mis en place sur le territoire métropolitain de Lyon et porté par l'Auditorium - Orchestre national de Lyon.

DEMOS est un projet expérimental d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants des quartiers relevant de la politique de la ville, ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

Il permet à des enfants âgés de 6 à 12 ans de s'initier à la pratique orchestrale pour une durée de 3 ans en lien avec les musiciens et les équipes de l'Auditorium - Orchestre national de Lyon.

L'objet de la convention annexée est de définir les modalités de partenariat et les conditions de versement de la subvention de fonctionnement pour la réalisation du projet DEMOS 2.

Les montants attribués sont les suivants :

- 40 000 € versés par la CAF du Rhône pour l'année 2021 ;
- 40 000 € versés par la CAF du Rhône pour l'année 2022.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention susvisée établie entre la Ville de Lyon / Auditorium - Orchestre national de Lyon et la Caisse d'allocations familiales du Rhône est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

- 3- Les recettes correspondantes sont prévues au chapitre 74 du budget annexe de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon - Nature 74788.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET